



COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

19 mai 2011

Partenariat dans le domaine des sciences, des arts et de la culture Signature d'une convention avec l'Institut suisse de Rome

(IVS).- L'Etat du Valais par le Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) et l'Institut Suisse de Rome (ISR) ont conclu une convention pour le développement d'un partenariat dans le domaine des sciences, des arts et de la culture. Signée par Claude Roch, chef du DECS et Charles Kleiber, ancien Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche et président du Conseil de fondation de l'ISR, dite convention permet au Valais d'organiser des manifestations dans le cadre prestigieux de l'Institut. Le Valais entend ainsi renforcer sa présence et son rayonnement en Italie comme dans l'espace méditerranéen.

L'Institut Suisse de Rome est situé sur le versant du Pincio, où se sont établis depuis le début du 18^e siècle des artistes venus de l'Europe entière. Depuis 1949, il occupe la somptueuse villa construite au début du XX^{ème} siècle par l'industriel luganais Emilio Maraini, que sa veuve légua à la Confédération.

L'Institut remplit deux fonctions : d'une part, permettre à de jeunes Suisses de découvrir deux grandes cultures d'Europe, la Rome antique et l'Italie contemporaine ; d'autre part, promouvoir la diversité culturelle ainsi que la création et la recherche suisses en Italie.

Depuis janvier 2002, l'ISR dispose en outre des espaces de l'ancien consulat suisse à Venise. Des artistes et chercheurs suisses peuvent également y travailler sur leurs projets. Des expositions et des manifestations s'y déroulent, offrant un aperçu de la vie culturelle suisse.

La Convention qui vient d'être conclue permet au Valais d'organiser au moins deux manifestations annuelles poursuivant des objectifs culturels, scientifiques ou économique dans une perspective de promotion, de réflexion ou d'échanges. L'ISR valorisera par ailleurs les produits du terroir valaisan dans ses différentes activités. La Convention est conçue comme un cadre général qui permet le développement d'autres formes de collaboration, notamment dans le domaine des résidences d'artistes et de scientifiques. Dans le cadre de cette convention, conclue pour une première durée de quatre ans, l'Etat du Valais assure une aide financière annuelle de 20'000 francs à l'ISR.

Contacts :

Claude Roch, conseiller d'Etat

Chef du Département de l'éducation de la culture et du sport

Courriel : claudio.roch@admin.vs.ch

Tél : 027 606 45 05

Charles Kleiber

Président de l'Institut Suisse de Rome

Courriel : charles.kleiber@bluewin.ch

Tél. : +41 79 687 11 84